

# L'atelier monétaire d'Amiens de 1578 à 1772

Stéphan SOMBART

Cet article a été publié sous une forme légèrement différente dans la *Revue Numismatique de 1994* (disponible en lecture seule à cette adresse : [https://www.persee.fr/doc/numi\\_0484-8942\\_1994\\_num\\_6\\_36\\_2007](https://www.persee.fr/doc/numi_0484-8942_1994_num_6_36_2007)).

## Introduction

L'atelier monétaire d'Amiens n'a fait, jusqu'à présent, l'objet d'aucune étude de fond. Seuls ont été publiés quelques articles : Ch. DUFOUR, Note sur quelques pièces de monnaies fabriquées à Amiens, *Bulletin de la société des antiquaires de Picardie*, VIII, 1864, p. 401-403 ; A.P.M. BAZOT, Les ateliers monétaires de la ville d'Amiens, *Mémoires de la société des antiquaires de Picardie*, XXIII, 1873, p. 1-26 ; Pierre PRIEUR, Monnaies caramboles frappées pour la Flandre sous Louis XIV à Paris, Amiens et Lille, *RN*, 1947-48, p. 57-117 ; Maurice MEICH, Les ateliers monétaires d'Amiens des origines au XVIII<sup>e</sup> siècle, *Bulletin de la société des antiquaires de Picardie*, 1963, p. 81-90 et 135-147 ; Paul LAFOLIE, Ecus d'or de Charles X et de Henri IV, Amiens 1594, portant le nom du cardinal ou du roi du côté de la croix, *BSFN*, 1952, p. 84-85 et du même auteur, Ecu d'or de Henri III, Amiens 1587, portant le nom du roi du côté de la croix, *BSFN*, 1952, p. 147, et enfin, Patrick DEVAUX, Le franc à la grande fraise frappé à Amiens en 1578, *BSFN*, 1992, p.447.

Frédéric DROULERS a publié un chapitre sur cet atelier monétaire dans son *Encyclopédie pratique de numismatique et de finances royales* (Rouen, 1989, Tome I, Chapitre 2, p. 19-29). Ce travail, bien qu'il soit le plus complet de ceux qui existent, n'en reste pas moins insuffisant et comporte quelques inexactitudes. Aussi, il nous a semblé utile de réunir des renseignements nouveaux, grâce aux différentes sources d'archives existantes.

### Nos recherches nous ont menés :

- Aux archives nationales, dans la série Z1b, les numéros 306, 324, 807, 808, 809, 810, 815, 816, 817 concernent les états de fabrication et/ou les deniers emboîtés de 1578 à 1749 (nombreuses lacunes). Les numéros 549 à 597 concernent quant à eux les réceptions de personnel de 1557 à 1786. Enfin, sous la cote G<sup>7</sup> 1401 existe un plan de l'hôtel des monnaies d'Amiens.
- A la Monnaie de Paris, dans la série reliée des manuscrits, se trouvent divers documents, déjà cités par F. Droulers. Une carte représente le ressort de la Monnaie d'Amiens vers 1750 (PL 9<sup>1</sup>) et des plans des bâtiments sont disponibles sous la cote MS P<sup>o</sup> 1. Un dossier de pièces diverses est conservé sous la cote MS F<sup>2</sup> et enfin dans le carton A<sup>3</sup>19 se trouve le volume des émissions d'or de 1726 à 1772 (registre cité par J. LAFAURIE, *BSFN*, 1965, p.73).
- Aux archives départementales de la Somme est conservée une importante série de documents. Soixante-cinq liasses ou cartons de la sous-série 108 B concernent la Monnaie d'Amiens de 1620 à 1787. Dans la série C, le numéro 1175 est consacré aux "monnaies" et contient 47 pièces sur la Monnaie d'Amiens de 1672 à 1787 dont de nombreux imprimés.
- Aux archives municipales d'Amiens sont conservés les registres de l'échevinage d'Amiens, précieux pour ce qui concerne les premières années de fonctionnement de cette Monnaie. Dans la série BB, concernant la Monnaie d'Amiens les numéros 43 (fol. 148 r<sup>o</sup>, 151 r<sup>o</sup>, 155 v<sup>o</sup>, 165 r<sup>o</sup>, 168 v<sup>o</sup>, 171 r<sup>o</sup> et 172 v<sup>o</sup>), 44 (fol. 60, 62, 68) et 48 (fol. 31). Dans la série CC, sous le numéro 1376, sont conservées les archives de la ville sur les monnaies, de 1478 à 1781.

A l'image des travaux de certains numismates britanniques (parmi les plus connus citons J.J. NORTH, *English hammered coinage*, Londres, 1976 et H.W.A. LINECAR, *The milled coinage of England*, Londres, 1950), il nous a semblé que la séparation entre la frappe au marteau et la frappe au balancier constitue une césure importante dans la vie d'un atelier monétaire. Cette césure constituera l'articulation de notre propos.

# Première partie : Le monnayage au marteau (1557-1649)

## 1/ L'ouverture et ses précédents

### a) *Le précédent de 1557-1559*

Le 31 août 1557, d'après les archives de la Cour des Monnaies (Arch. nat., Z1b 549, réception de personnel), deux réceptions eurent lieu pour la Monnaie d'Amiens : "Supplie humblement Jehan Lavalley comme le roy notre sire par ses lettres patentes en forme de chartes cy atachées ayt créé ledit suppliant en la monnoyer en la monnoye d'Amiens (..)" et "Supplie humblement Jehan Larcher comme le roy notre sire par ses lettres patentes en forme de chartes cy atachées ayt créé ledit suppliant ouvrier en la monnoye d'Amiens (..)". Ces deux personnages ont été reçus comme monnayeur et ouvrier à la Monnaie d'Amiens par la Cour des Monnaies le jour même.

Nous les retrouvons vingt ans après, lors de la réouverture d'un atelier monétaire à Amiens. En effet, le 3 décembre 1579, Jehan La Valley "d'un antien age, soixante ans ou environ" demande à se faire recevoir par la Cour des Monnaies comme monnayeur et demande à faire son épreuve à la Monnaie de Paris. Il ne peut se déplacer pour se faire recevoir à la Monnaie d'Amiens, "sans danger pour sa personne", car il demeure à Paris et Amiens se trouve à "cinquante ou soixante lieues". Il avait été pourvu de lettres patentes par le "feu roy Henry dernier que Dieu absolve a son advenement a la couronne" et qui l'avait nommé "monnoyer pour lui et sa posterité et lignée, née et a naitre et joir des privileges" (Arch. nat., Z1b 554, réception de personnel). Le 5 décembre 1579, c'est au tour de Charles Larcher, "seul fils et heritier de feu Jehan Larcher, ouvrier en la monnoie d'Amiens", de demander à se faire recevoir ouvrier.

Il apparaît donc que la Monnaie d'Amiens fut bien ouverte après le mois d'août 1557. Dans tous les cas, un monnayeur et un ouvrier au moins y furent nommés. Un atelier monétaire avait déjà fonctionné à Amiens au cours du XV<sup>e</sup> siècle. Cet atelier avait monnayé au nom de Henri VI de 1423 à 1435 avec pour différent un "agnus dei" (Arch. nat., registre entre deux ais, fol. 160 r<sup>o</sup>). Charles VII reprit l'atelier de 1436 à 1442, avec le même différent auquel fut adjoint un point sous la 17<sup>e</sup> lettre des légendes. Après une dernière délivrance de blancs à la couronne en 1442, l'atelier ferme pour une longue période. En août 1498, l'atelier est rouvert par Louis XII et il fonctionne alors jusqu'en 1515. Puis, le 3 mars 1555, le roi Henri II avait donné un édit dans lequel il ordonnait de ne conserver des ateliers monétaires que dans les villes qui possèdent une Trésorerie générale des finances, c'est-à-dire dans une seule ville par généralité. Amiens était de celles-ci mais ne possédait pas d'atelier monétaire. La création d'une Monnaie dans cette ville était par conséquent très probable. A l'inverse, l'atelier monétaire de Villefranche-de-Rouergue disparaissait, faute de Trésorerie générale des finances, et sa lettre d'atelier, le X était devenue disponible (Comte de CASTELLANE, *RN*, Procès-verbaux, 1914, L et LXVI). Très justement, Jean LAFAURIE et Pierre PRIEUR ont attribué à Amiens un double Henri d'or frappé en 1559 (*Les monnaies des rois de France*, Paris/Bâle, 1956, N°857 en photographie à la planche XLV). Il reste à retrouver d'autres émissions, si elles existent, de cet atelier qui ne peut avoir fonctionné qu'entre fin 1557 et 1559. Les émissions sont, de toutes façons, extrêmement réduites, et ne se retrouvent pas dans le contrôle de la recette générale des boîtes (nos recherches sont restées vaines : Arch. nat., Z1b 301, les seuls ateliers à avoir émis de l'or sont Rouen, Saint-Lô, Lyon, Tours, Angers, La Rochelle, Bordeaux, Bayonne, Montpellier et Nantes).

### b) *La réouverture de l'atelier en 1577*

En 1577, l'atelier est à nouveau ouvert. Par des lettres patentes données à Poitiers le 28 septembre 1577, Henri III établit une Monnaie en la ville d'Amiens. Il ordonne à l'échevinage de la ville de nommer deux gardes, un essayeur, un tailleur et un contregarde (la nomination du maître n'est pas prévue par ce texte, elle reste à la discrétion de la Cour des Monnaies). Le 15 novembre 1577, Jacques Caillot, affineur de Paris, est envoyé à Amiens pour aider à trouver des locaux et du personnel (Arch. nat., Z1b 376). Le 25 novembre 1577, il rend un avis à l'échevinage au sujet du bâtiment qu'il faut choisir pour installer l'hôtel des monnaies. La maison du Chastelet est choisie, d'autant qu'elle appartient à la ville (Arch. mun., BB 43, fol. 148 r<sup>o</sup>). Le 28 novembre 1577, l'échevinage nomme Gaspard Fouaiche et Anthoine Dippre, nobles tous les deux, comme gardes. Hector de Fontaines, un orfèvre, comme essayeur, et Jean de la Vallée comme contregarde. Quant au tailleur, la décision reste en attente, "il n'y

en a aucun capable et suffisant" (Arch. mun., BB 43, fol. 151 r°). Le 10 décembre 1577, l'échevinage reçoit deux envoyés de la Cour des Monnaies, Claude De Rueil et Claude De Riberolles (Arch. mun., BB 43 fol. 155-156). Le 11, ceux-ci écrivent à Paris car la ville ne veut plus céder ou louer la maison choisie. Une autre maison est choisie, avec deux granges joignantes à louer, la vente et la location s'élevant à la somme de 200 l. 13 s. 4 d. Nos deux envoyés préconisent de nommer très rapidement un tailleur de Paris, soit le fils de Hery, soit le fils de maître Aubin. La fabrication doit en effet commencer car le peuple dépose déjà les monnaies décriées (Arch. nat., Z1b 376). Au personnel déjà nommé, il est adjoint quatre ouvriers et deux monnayeurs. Le 16 janvier 1578, le dénommé Picart est nommé monnayeur par l'échevinage. Nous trouvons aussi trace de Martin Michel pourvu de lettres de provision d'ajusteur en 1578, ainsi que Louis Delelye, monnayeur reçu en 1578 (Arch. dép., 108 B 30, le 15 mai 1652 est reçu Jean Michel, "arrière petit-fils de Martin Michel laisné, son bisayeul, pourvu d'une place par le roi Henri III en 1578"). Jean Boistel, échevin de la ville est, quant à lui, nommé receveur du change du bas billon et Wallerand Dumont, orfèvre, est nommé maître de la Monnaie pour un an, après maintes hésitations. Le 24 décembre 1577, par une autre lettre, les deux généraux de la Cour des Monnaies informent cette dernière qu'ils ont arrêté la maison à rente. Ils ont aussi refusé Wallerand Dumont comme maître car la nomination de celui-ci n'appartient pas aux échevins. A la place, ils installent Philippe Varice qui vient d'arriver de Paris avec ses cautions (Arch.nat., Z1b 376). Celui-ci avait été auparavant maître de la Monnaie d'Angers et il était alors maître de la Monnaie de Paris. Il sera ensuite maître de la Monnaie de Saint-Lô. Dans ces quatre ateliers il emploiera le même différent, une tête de lion.

Le 7 janvier 1578, les deux généraux sont toujours présents à Amiens (Arch.nat., Z1b 554). Ils accordent au personnel nommé par l'échevinage des lettres de commission pour un an, à la charge d'obtenir des lettres de provision du roi et de se faire recevoir par la Cour des Monnaies. Dippre, Fouaiche, Fontaines et De la Vallée sont ainsi commis et se font recevoir par la Cour des Monnaies le 27 février 1579 (Arch.nat., Z1b 554). Le 9 janvier 1578, un tailleur est commis pour un an en la personne de Pierre Darly, bourgeois d'Amiens, cautionné par Jean Darly, son frère, sergent de la ville (Arch. mun., BB 43, fol. 168 v°). Le roi lui accorde des lettres de provision le 24 février 1578 et il se fait recevoir par la Cour des Monnaies le 27 février 1579. La Cour le renvoie à Amiens pour être reçu devant Anthoine Dippre, l'un des deux gardes (Arch. nat., Z1b 554). Le différent qu'il emploiera jusqu'à la fin de son exercice en 1597 consiste en deux points disposés de part et d'autre de l'écu ou de l'effigie royale, dans le champ de la monnaie.

Le personnel est ainsi au complet et la première délivrance a lieu le 22 janvier 1578 (Arch. nat., Z1b 306).

## **2/ La vie de l'atelier de 1578 à 1610**

### *a) Henri III : la tentative d'assainissement des espèces*

Le 10 décembre 1577, lors de la visite de Claude de Rueil et de Claude de Riberolles, généraux de la Cour des Monnaies, les raisons qui ont dicté l'ouverture d'un atelier sont clairement exposées. Une refonte des espèces étrangères "carolus simples doubles et tripples et quadruples" est nécessaire (comprendre : courtes, doubles courtes, gigots, liards). Cette refonte est effectuée de manière efficace car en 1578, outre quelques 21 marcs d'or, sont frappés environ 11850 marcs d'argent et 4130 marcs de billon. De telles quantités de métal ne seront pas monnayées à nouveau avant 1593 pour le billon et 1652 pour l'argent.

Le 23 mars 1579, le receveur au change, Jean Boistel, est reçu par la Cour des Monnaies dans un office de monnayeur. Il avait été pourvu de lettres de provision du roi datées du 4 mars 1579. Il succède ainsi à un certain Adrian Verne, décédé (Arch. mun., BB 43 fol. 172 v°). Le 3 décembre 1579, c'est au tour de Jean Lavalley d'être reçu comme monnayeur et de Charles Larcher comme ajusteur.

En décembre 1580, l'essayeur, Hector de Fontaines, décède et son fils, Baptiste, est commis le 22 décembre 1580 pour le remplacer. Il reçoit ses lettres de provision le 8 janvier 1581 et est reçu par la Cour des Monnaies le 16 janvier 1581. Il reste en place jusqu'en 1586, date à laquelle il part pour diriger l'atelier de Troyes.

A compter du premier janvier 1581, Jean Boistel, déjà commis au change et monnayeur, devient fermier de l'atelier. Son bail de six ans est reconduit en 1587 et il reste en place jusqu'à la fin de 1593. Son différent est bien connu : il s'agit d'une patte d'aigle.

Lors des années 1578, 1579, 1587, 1588 et 1589 l'atelier émet les monnaies de cuivre ordonnées par l'édit du 31 mai 1575. Les premières années, en 1578 et 1579, les émissions ont été réalisées, comme dans de nombreux autres ateliers semble-t-il, sans figurer de millésime. Seule la tête de lion, différent de Philippe Varice, permet de les dater avec précision. L'émission des monnaies de cuivre est bien connue pour 1589 car le registre des délivrances est conservé (Arch. nat., Z1b 815). Grâce au soin méticuleux des juges-gardes nous savons que 373.884 doubles et 211.380 deniers furent émis "par le mandement des maieur prévost & eschevins d'Amiens & lettres de monseigneur le lieutenant général de la cour souveraine de France dont la cour a esté bien advertie" (l'ordonnance de septembre 1577 prescrivait d'obtenir une permission spéciale du roi et de la Cour des Monnaies avant toute émission de menue monnaie). Le roi est représenté sur ces doubles et deniers tournois avec un buste fraisé.

#### *b) Un atelier fidèle à Charles X*

Après la mort, le 15 juin 1584, du duc d'Anjou, dernier frère de Henri III, le trône de France revient à son cousin, Henri de Béarn, roi de Navarre. La perspective d'un roi de confession protestante révolte une partie du royaume qui se groupe derrière la Ligue. L'assassinat, le 23 décembre 1588, du Duc de Guise et du Cardinal de Lorraine, son frère, provoque une immense émotion. La ville d'Amiens se range du côté du Cardinal de Bourbon malgré les efforts du gouverneur, de Longueville. L'assassinat d'Henri III, le 2 août 1589, ne change rien à la situation et dès 1590, l'atelier se mit à battre monnaie au nom de Charles X. La Picardie tente alors de devenir une province indépendante et une Chambre des Etats de Picardie est constituée. Celle-ci s'attribue le pouvoir de nommer un nouveau gouverneur et de lever des troupes et des contributions. L'ordre de transfert de la Monnaie d'Amiens à Compiègne, en date du mois d'août 1590, ne possède alors plus aucune valeur aux yeux des ligueurs et ceux-ci n'en tiennent aucun compte (le cas fut identique à Paris, transféré le 23 mars 1589 à Compiègne ou à Troyes, transféré le 15 avril 1589 à Châlons-sur-Marne. A ce sujet, voir J. DU LAC, Le transfèrement à Compiègne des ateliers de Paris et d'Amiens, *ASFN*, 1895, p. 218 et J. BAILHACHE, La Monnaie de Compiègne, *RN*, 1933, p. 93-105). Le bail du maître, Jean Boistel, expire le dernier décembre 1593 et celui-ci est remplacé par les frères Robert et Jean Dumont qui adoptent une clochette comme différent. Robert Dumont assure seul, à partir de 1596 et jusqu'en avril 1616, la maîtrise de l'atelier en conservant ce même différent.

Les émissions ligueuses se poursuivent jusqu'au 14 août 1594, date de la soumission de la ville à Henri IV. Au nom de Charles X, l'atelier émet des écus d'or, des quarts et huitièmes d'écu d'argent ainsi que des douzains de billon. Le détail des émissions de l'année 1594 a été conservé (Arch. nat., Z1b 815). Les écus d'or de 1594 au nom de Charles X et au nom de Henri IV ont été retrouvés. Celui au nom de Charles X a été émis à 387 exemplaires seulement, contrairement à ce que pensait Paul Lafolie (P. LAFOLIE, *BSFN*, janvier 1952, p.84 cite "Il y aurait donc eu, proportionnellement, 800 écus au nom de Charles X et 400 à celui de Henri IV."). L'émission date du 28 mars et nous attribuons à Henri IV les deux émissions des 17 octobre (400 ex.) et 19 décembre 1594 (410 ex.). Les douzains au nom de Charles X sont, quant à eux, émis à 212976 exemplaires avant le 30 juillet et, à partir du 22 septembre 1594, 80796 exemplaires le sont probablement au nom de Henri IV. Enfin, les quatre émissions de quarts et de huitièmes d'écu ont lieu probablement au nom de Charles X les 8 mars et 21 juin (2394 quarts et 1764 huitièmes) et au nom de Henri IV les 5 et 21 novembre (3528 quarts et 1512 huitièmes).

#### *c) Henri IV et les assauts espagnols.*

Sous le règne de Henri IV, l'atelier entre dans une période d'activité restreinte et ne connaît aucune activité en 1600, 1601, 1603 et de 1605 à 1615. Pierre Darly, tailleur, décédé probablement en septembre 1597 car aussitôt son fils, Nicolas, est commis par les maieur et échevins d'Amiens. Il se fait recevoir en décembre 1598 et reste en place jusqu'en 1617. Son différent consiste en un point sous une lettre de la légende (F. DROULERS, *Encyclopédie...* cite une croix cléchée comme différent). L'essayeur de l'atelier est Antoine Labosse depuis 1589 et jusqu'en 1598 au moins. En 1604, Jean-Baptiste de Fontaine est cité comme essayeur. Philippe Le Buteux devient second juge-garde le 16 novembre 1595 à la place de Gaspard Fouaiche décédé le 30 juin 1595. Il décède à son tour à la fin de 1596 ou au début de 1597. Quant au premier juge-garde nous le retrouvons mêlé à la prise de la ville par une garnison espagnole qui eut lieu le 11 mars 1597.

En marge du registre des délivrances, à la date du 25 avril 1597, se trouve la mention d'un événement important "lors icellui Dippre fut constraint sortir de la ville". Antoine Dippre, juge-garde

depuis l'ouverture en 1578, est contraint de fuir à cause de la présence des espagnols dans Amiens. Il est remplacé jusqu'à son retour, à la fin de 1597, par Jean Carpentier. Durant l'occupation espagnole, l'atelier fit dix-neuf délivrances de demis et quarts de francs. Il y avait eu six délivrances "avant la surprise usurpation de ceste ville par nos ennemys espagnols" et les deniers des boîtes "furent ravis et emportés par lesd. espagnols", puis il y en eut une dernière le 22 décembre 1597 après la réduction de la ville qui eut lieu en septembre (Arch. nat., Z1b 815). L'écu d'or est frappé en 1594, 1595, 1596, 1598 et 1604. Le demi-écu d'or n'est émis qu'en 1604, à 397 exemplaires seulement. Quant aux émissions d'argent, elles ne sont abondantes que grâce à la présence espagnole avec 2312 marcs en 1597, dont 2127 marcs sont monnayés durant l'occupation étrangère. Quarts et huitièmes d'écu ne sont émis qu'en quantité réduite en 1594 et 1595. Quant aux douzains, ils ne sont émis qu'en 1594, 1595 et 1596.

### **3/ La vie de l'atelier de 1610 à 1650.**

#### *a) Louis XIII*

L'atelier fermé depuis 1604 est rouvert le 11 mars 1615. Le maître est toujours Robert Dumont en place depuis 1596. Ecus et demi-écus, demis et quarts de francs sont émis par Dumont en 1615 en nombre assez important. Dès le 1er mai 1616, la maîtrise de l'atelier passe à Pierre Le Brun qui reste en place jusqu'en 1617. Ses émissions sont beaucoup plus réduites et il ne fait fabriquer que des écus d'or et des demi-francs.

L'atelier est alors à nouveau fermé pour ne rouvrir qu'en 1630. Le maître est alors Jean Martin qui obtient un bail de six années commençant au premier octobre 1630. Son différent est une rose à cinq pétales qui a parfois été confondus avec un anneau centré. L'étude précise des textes sur l'attribution des baux et sur la vie de l'atelier montre qu'en réalité le maître possédait des commis pour son travail (Arch. nat., Z1b 345, et Arch. dép., 108 B 34). Ce fait a induit en erreur certains auteurs qui attribuaient la maîtrise de l'atelier à ces commis (F. DROULERS, *Encyclopédie...*, p. 27). Pendant la fin de l'année 1630, aucune fabrication n'eut lieu et Martin versa au roi 274 l. 9 s. 10 d. pour forfait non effectué. Son forfait prévoyait en effet de monnayer 4000 marcs d'argent par an. Durant le bail de Martin sont émis des écus et demi-écus d'or en nombre assez important (selon F. DROULERS, *Encyclopédie...*, p. 19, l'atelier possède le troisième rang national pour l'or entre 1631 et 1640 après Paris et Rouen) ainsi que des demi-franc en 1632 (7728 ex.) et des demi-francs et quarts de franc en 1636 (1794 ex.). Le tailleur de l'atelier est Pierre II Darly, commis le 10 février 1631 par les maieur et échevins d'Amiens avec confirmation par la Cour des Monnaies le 21 février. Son différent, qu'il emploie avec des interruptions jusqu'en 1652, est un point dans un C de la légende.

Le premier octobre 1636, un nouveau maître afferme l'atelier. Il s'agit de Jean-Jacques Morodet, l'un des commis de Martin depuis 1632. Le différent qu'il adopte jusqu'à la fin de sa maîtrise en 1646 est une clochette. Ce différent se retrouve sur les écus d'or que Morodet émet de 1637 à 1643 en nombre assez important. Les émissions d'argent reprennent de 1641 à 1643 avec des quarts et huitièmes d'écu.

#### *b) Louis XIV*

Les premières émissions au nom de Louis XIV sont toujours effectuées au marteau jusqu'en 1648, bien que l'ordonnance du 16 décembre 1645 ait prescrit l'utilisation du balancier pour la fabrication des monnaies. Le maître, Jean-Jacques Morodet, est remplacé en 1647 et 1648 par Antoine Morodet, probablement son fils, dont il devient le commis et qui garde le même différent, une clochette. Des écus d'or sont émis de 1643 à 1648 (les émissions de Louis XIII et de Louis XIV sont impossibles à distinguer dans les registres). Des demi-écus d'or sont émis en 1643, 1644 et 1647. Pour l'argent, des quarts d'écu sont émis en 1644, 1645 et 1646, et des huitièmes d'écu en 1644. Il est à noter que les émissions de 1649 ont été délivrées, exceptionnellement, au millésime 1648 (Arch. nat., Z1b 815). "Le dernier décembre 1648 il a esté par nous proceddé a la closture des boestes comme il est accoustumé d'autant que sur la requeste et poursuite du maistre de la monnoye nous avons rescu ordre de nosseigneurs de la Cour par lettre de monsieur le procureur general du 29 decembre audit an 1648 de differer la closture desd. boestes jusques au dernier febvrier 1649 auquel jour expirera le bail dud. maistre pendant lequel temps lad. cour luy a permis de travailler sur les fers de lad. année 1648 (..) Ces émissions sont les dernières faites grâce à l'ancestrale méthode du monnayage au marteau.

## Deuxième partie : Le monnayage au balancier (1650-1772)

### 1/ Les fabrications de cuivre de 1614 à 1616

En 1614, un second atelier monétaire fonctionne à Amiens, parallèlement à l'atelier au marteau. Il s'agit d'une annexe dans laquelle sont fabriqués les doubles et deniers tournois de cuivre grâce à un balancier. Le maître de cet atelier est Guillaume Le Brun, probablement le frère de Pierre Le Brun, maître de l'atelier au marteau en 1616 et 1617. Les deux Le Brun sont cautionnés par Pierre Esberard (Arch. nat., Z1b 313 et l'article de C. et O. CHARLET, M. HOURLIER, *Cahiers Numismatiques*, 107, mars 1991). En 1614, 1.227.016 doubles et deniers sont émis, 1.648.566 en 1615 et 660.900 en 1616.

### 2/ Louis de Lapostolle et l'arrivée du balancier

Le 16 décembre 1645, une ordonnance royale interdit le monnayage au marteau et le remplace par le monnayage au balancier. Amiens est, avec Limoges, l'atelier le plus lent à adopter cette importante réforme. Le 21 février 1648, la Cour des Monnaies impose la frappe au balancier à Amiens et Limoges pour le premier mai 1648 au plus tard. Il semble que cette mesure ne fut pas suivie d'effet à Amiens car le maître semble avoir comparu devant la Cour des Monnaies en 1649.

En 1650, le bail de l'atelier est adjugé à Clément au forfait de 3000 marcs d'argent pour six ans. Jean-Jacques Morodet est caution de Clément pour le bail et est le commis du nouveau maître, Louis de Lapostolle. En réalité, le maître s'était engagé à installer un moulin pour la fabrication des monnaies et en échange, il semble qu'il ait obtenu un bail au forfait réduit à 1506 l. 10 s. 5 d. par an. Lapostolle reste en place jusqu'au dernier février 1652. Sous sa maîtrise sont émis des louis à la mèche longue en 1650, 1651 et 1652 (6124 exemplaires) ainsi que 4475 demi-écus à la mèche longue en 1650.

Le premier mars 1652, Lapostolle est remplacé à la maîtrise par Nicolas César qui adopte pour différent une hermine. Celui-ci reste en place jusqu'à la fin de 1655 accompagné de son commis, Jean Gérard de 1653 à 1655. Le bail avait été attribué à Du Verger et prévoyait un forfait de 3013 l. par an. Ses émissions sont abondantes et bien connues. Le 20 septembre 1652, un nouveau tailleur est reçu par la Cour des Monnaies en la personne de Jean Verdeloche, précédemment tailleur à la Monnaie de Paris.

Il réalise son épreuve qui consiste à réaliser un carré pour pièces de 15 sols, devant Jean Warin et François Blaru (Arch. nat., Z1b 566, 20 septembre 1652 et C. CHARLET, *Cahiers numismatiques*, 111, mars 1992, p.36/37). Il adopte comme différent un globe crucigère. Il est remplacé par son fils aîné, Jacques, "qui a été instruit par son père de l'art de graveur". Celui-ci reçoit une commission le 16 décembre 1658 et s'installe à Amiens le 16 janvier 1659. Il travaille sous la maîtrise de Jacques Quignon alors que le bail est attribué à Clément, comme précédemment en 1650. Les louis et douzièmes d'écu fabriqués par Quignon en 1659 et 1660 sont au buste juvénile et lauré. Par contre les demi-écus sont peut-être au type "à la mèche longue" en 1659 ou au type "au buste juvénile" en 1660 (Selon F. DROULERS, *Répertoire général des monnaies*, Paris, 1987 ; le même, *Encyclopédie...*, p.21, indique ces monnaies comme non retrouvées). L'atelier est alors mis en chômage jusqu'en 1679.

Le 4 avril 1679 l'atelier est rouvert. Un nouveau maître est reçu le 2 mai, il s'agit de Regnault François qui adopte pour différent une oie et ses petits. Claude Hardy est commis graveur le 26 mai avec pour différent une rose. Deux juges-gardes, un contregarde, un essayeur, un procureur sont commis. Le greffier, Melchior Lagrené reprend ses fonctions, ainsi qu'un certain nombre de monnayeurs et d'ajusteurs qui se plaignent de devoir obtenir des "lettres de réhabilitation" du roi, la Monnaie étant fermée depuis 19 ans (Arch. dép., 108 B 37). Un inventaire des lieux est effectué le 18 avril 1679 et le 29 avril l'atelier reçoit de La Live du matériel nécessaire à la fabrication des espèces (Arch. dép., 108 B 34). Le 17 juin, la première délivrance a lieu en louis et écus et les émissions se poursuivent jusqu'à la nouvelle mise en chômage du 27 janvier 1681.

En 1685, l'atelier est à nouveau rouvert afin d'émettre des monnaies pour la Flandre nouvellement conquise. Ces émissions sont bien connues depuis les travaux de Pierre Prieur (*RN*, 1947-48, pp. 57-117). Claude Gueudon, juge-garde d'Amiens part exercer à Lille provisoirement ainsi que Claude Hardy, le graveur. Gueudon est remplacé à Amiens par Antoine, son fils (Arch. dép., 108 B 30 en date du 5 janvier 1686). D'autre part, comme le supposait d'ailleurs P. PRIEUR, quatre ajusteurs d'Amiens se rendent à Lille pour cette émission exceptionnelle (Arch. dép., 108 B 34 en date du 15 décembre 1685). Précisons aussi que de nombreuses matières et monnaies sont envoyées à Paul de

Marck, banquier à Lille, selon les ordres de l'intendant des Finances Lepelletier. Le 5 mars 1686, l'atelier d'Amiens est à nouveau fermé car la Picardie est assainie des espèces décriées.

### 3/ La fin du règne de Louis XIV

Par un arrêt du Conseil d'Etat du 20 décembre 1689, enregistré le 29 décembre, l'atelier monétaire d'Amiens est rouvert avec Reims, Rouen, Tours, Bordeaux, Toulouse et Montpellier (Arch. nat., Z1b 96, fol. 66). Louis Euldes devient le nouveau directeur de l'atelier sur commission de Pierre Rousseau et choisit comme différent un cœur. De même, un nouveau graveur est pourvu de l'office ; il s'agit de Michel Molart qui place comme différent sur les monnaies deux rosettes autour de la date. La première délivrance sur flan neuf a lieu le 15 avril 1690.

De plus, depuis le début du mois d'avril, l'atelier participe à la réformation des espèces ordonnée en décembre 1689. Dans le but d'accélérer le travail, le roi avait ordonné de délivrer les monnaies après les avoir comptées et sans en mettre en boîte. Des registres spéciaux des délivrances d'espèces réformées furent tenus mais malheureusement seuls ceux de 1699 ont été conservés.

Le 5 avril 1690, François Normand, prévôt des ajusteurs et Louis Robelot, lieutenant des ajusteurs se présentent en compagnie de sept ajusteurs à l'hôtel des monnaies pour faire dresser procès-verbal. En effet, ils se plaignent du directeur nouvellement nommé, Louis Euldes, qui fait travailler des gens à la journée pour la réformation des espèces "à l'exclusion desdits ajusteurs". A cette occasion, nous apprenons qu'il existe une machine à surfer les espèces à réformer et dont l'existence n'avait pas encore été signalé semble-t-il (Arch. dép., 108 B 31), "il leur fut mis ès mains par led. Heulde la nouvelle machine qui devoit servir pour effacer les marques des antiennes pieces, pour estre remise au coin de la nouvelle". Notons aussi que, dès le 26 septembre 1690, un document mentionne un "billet de réformation" donné par le directeur en reçu d'espèces à réformer et qui ne peuvent être réglées immédiatement en nouvelles espèces (Arch. dép., 108 B 34). Il s'agit là d'un des tous premiers billets, puisque ces billets de réformation deviendront en 1693 remboursables à un mois de date, puis, en 1701, ils auront cours forcé de monnaie (J. LAFAURIE, *Les monnaies*, dans *Louis XV un moment de perfection de l'art français*, catalogue de l'exposition à l'hôtel de la Monnaie, Paris, 1974, p.474). Par édit du mois de septembre 1693, suivi d'une déclaration du roi du 11 octobre, une seconde réformation est ordonnée. L'atelier d'Amiens ne procède à des frappes sur flan neufs que pour les doubles louis et louis aux 4 L et pour les écus aux palmes, de 1694 à 1699. A côté, les réformations commencent en 1693 pour se poursuivre jusqu'en 1701. 1699 est la seule année pour laquelle nous avons la chance de connaître le volume des émissions. Celles-ci consistèrent en 172 doubles louis, 2.899 louis, 271 demi-louis, 16.454 écus, 230.925 demi-écus, 3.726 quarts d'écu, 9.202 douzièmes d'écu, 18.570 pièces de 4 sols et 81.575 sols de 15 deniers (Arch. nat., Z1b 815, registre Z 2317). Par un nouvel édit du 8 juin 1700, une nouvelle réformation est ordonnée. L'atelier d'Amiens ne procède alors jusqu'en 1704 qu'à des réformations. Lors de la quatrième réformation, ordonnée par édit de mai 1704, furent seulement frappés quelques rares écus aux 8 L 2<sup>e</sup> type sur flan neuf. Outre cette émission, l'atelier ne procède à nouveau qu'à des réformations.

En 1705, un étrange douzième d'écu à la tête laurée est émis (F. DROULERS, *Répertoire...*, N°374. J. DUPLESSY, *Les monnaies françaises royales*, Paris, 1989, N°1559. Vente BUKOWSKIS, 18 mars 1983, N°122). Cette monnaie présente au droit comme au revers le millésime et ceci nous amène à penser que l'on s'est servi d'un coin de droit de demi-louis aux insignes, certainement préparé à l'avance mais non utilisé, l'atelier n'émettant pas de demi-louis aux insignes. Il est aussi probable que le graveur, Thomas Bernard, en rupture de poinçon, se soit servi du poinçon d'effigie du demi-louis aux insignes, mais dans ce cas la présence du millésime au droit n'est pas expliquée.

En 1709, la grande refonte du monnayage lancée par édit du 22 avril est retardée car il y a un incendie le 8 août et les "lieux, outils et ustencilles et notamment les moules servant à jeter les lames ont été incendiés" (Arch. dép., 108 B 35 procès-verbal en date du 11 août 1709). La fin du règne de Louis XIV se poursuit sans évènement notable si ce n'est un cambriolage le 30 novembre 1714 au cours duquel 599 écus et 1230 dixièmes d'écus (dont 277 de rebut) sont dérobés (Arch. dép., 108 B 35).4/ Le règne de Louis XV.

Le long règne de Louis XV voit l'activité de l'atelier diminuer jusqu'à disparaître. Toutes les émissions ne sont pas connues car certains registres de fabrication ont disparu.

### *a) les émissions monétaires.*

Les frappes de la fin de l'année 1715 restent souvent énigmatiques en raison du décès de Louis XIV le premier septembre. Le 26 décembre 1715, De La Houssaye, Contrôleur général des Finances écrit à Martin Julliot, directeur d'Amiens : "Vous presserez le graveur de faire promptement des carrés avec les nouveaux poinçons qui vous ont été envoyés, l'on a pris des mesures pour vous faire venir incessamment ceux qui peuvent vous manquer" (Arch. dép., 108 B 29). D'après cette lettre et au vu du détail des émissions (Arch. nat., Z1b 816, registre coté Z 2520), nous pouvons affirmer qu'aucune monnaie à l'effigie de Louis XV n'a été émise à Amiens en 1715. Les seules qui auraient pu l'être, les louis et les écus, ont en effet été émis jusqu'au 10 décembre et 19 novembre respectivement.

La frappe de l'or sous Louis XV est connue totalement grâce au registre A3 19 de la Monnaie de Paris (Nouvelle cote du carton 6<sup>a</sup>, J. LAFAURIE, *BSEFN*, 1965, p.73). Celui-ci nous montre que le volume d'or monnayé diminuait de plus en plus jusqu'à disparaître définitivement en 1758. Au total, Amiens monnaya 19670 marcs de 1726 à 1785 ce qui représente 1,44 % de l'ensemble des ateliers, ce qui n'est pas si mal puisque les frappes cessent en 1758.

Quant à l'argent, la diminution du volume monnayé est identique. Abondantes au début du règne de Louis XV, les émissions deviennent intermittentes dès 1752 et sont attestées jusqu'en 1768 de façon sûre. Quelques frappes ont peut-être eu lieu en 1770 (G. SOBIN, *The silver crowns of France*, Teaneck, 1974). La grande refonte d'argenterie commencée sur l'exemple royal en 1759 rapporta 296553 l. 6 s. 8 d. à Amiens soit 1,26 % du royaume (Monnaie de Paris A<sup>3</sup>19). Ces matières collectées ont certainement été envoyées à Paris car aucune frappe ne semble en avoir été la conséquence à Amiens.

Un tableau très intéressant, conservé aux Archives départementales de la Somme (Arch. dép., 108 B 35), nous indique le nombre de carrés utilisés pour les frappes en 1724 et 1725. Nous apprenons ainsi que 537 carrés de tête d'écus et 369 carrés de revers d'écu sont utilisés en 1724 et 1725, 74 de tête de demi-écus et 46 de revers en 1725, ainsi que 26 de tête de quart d'écu et 22 de revers en 1725. Les chiffres de frappe sont malheureusement inconnus pour ces deux années. L'écu aux 8 L de Louis XV est très commun de nos jours, ce qui n'est pas étonnant lorsque l'on sait que 537 plus 369 carrés ont été utilisés à l'époque pour sa fabrication (J. DUPLESSY, op. cit., N°1670. Selon les relevés de G. Sobin, op. cit., les écus d'Amiens représentent 11 % des exemplaires, soit le troisième rang après La Rochelle, 33 % et Paris, 12 %)

### *b) Localisation, description.*

L'hôtel des monnaies d'Amiens était situé par devant sur la rue des Fossés et la rue Saint Mery, et donnait par derrière sur la rue des Capucins. Le tout couvrait une surface de 490 toises carrées selon l'inventaire qui en a été effectué en 1772 (Arch. dép., C 1175). Le plan des bâtiments est connu par le registre P° 1 conservé aux archives de la Monnaie de Paris. Un plan de 1707 existe aussi aux archives nationales sous la cote G<sup>7</sup> 1401. Ce dernier plan est complété par un inventaire et une estimation du travail sous la cote G<sup>7</sup> 1468.

La Monnaie comporte en 1707 un moulin à chevaux avec un dégrossis et trois laminoirs. Trois balanciers sont en fonction, l'un pour les écus, le second pour les demi-écus, le troisième pour l'or et les menues espèces. Quatre coupleurs servent à préparer les flans, et quatre autres sont hors-service. Selon l'estimation donnée, la Monnaie est capable de monnayer plus de 30000 pièces par jour. Il aurait été monnayé 100000 écus en deux jours et trois nuits et les ajusteurs ont réussi à fournir 1100 marcs de flans ajustés en une journée.

En 1693, la Monnaie était déjà dotée de deux balanciers servant à l'argent et d'un troisième servant pour l'or (Arch. dép., 108 B 2, 28 décembre 1693). En 1705, la Monnaie était aussi munie de quatre machines à marquer la tranche plus cinq autres appartenant au sieur Castaing (Arch. dép., 108 B 35). En 1739, un inventaire nous apprend aussi qu'il existait "une petite presse de cuivre avec son balancier qui a servi à marquer les billets de la banque" (Arch. dép., 108 B 35). Cet appareil est encore indiqué en 1773 lors de la vente de tout le matériel "une presse servant aux empreintes des billets de banque, ancienne" (Arch. dép., C 1175). Ces documents semblent indiquer que des billets de banque furent imprimés à Amiens, probablement en 1719 ou 1720, à moins qu'il ne s'agisse de billets de reconnaissance de matières apportées au change, dont le montant était laissé en blanc.

Enfin, en 1772, l'inventaire nous apprend qu'il existait douze coupleurs de fer, cinq de bronze, deux moulins, deux laminoirs, quatre balanciers et leurs presses en cuivre jaune et quatre "grands bocq"

sur lesquels sont montées les presses. L'inventaire du cabinet du graveur montre que celui-ci possédait 12 poinçons pour les écus, 3 pour les louis, 220 pour les carrés, 36 gros poinçons et 700 poinçons divers (Arch. dép., C 1175).c) La fermeture.L'édit de février 1772 supprime l'atelier monétaire d'Amiens avec onze autres ateliers. La fonction judiciaire de l'hôtel des monnaies est maintenue, avec en particulier pour le personnel le maintien des offices de Juges-gardes, de greffier, de procureur, d'huissiers audiencier ou ordinaire. Les autres offices sont supprimés, les matières portées à l'atelier monétaire le plus proche encore en activité, le matériel et les lieux seront vendus. Le 26 janvier 1773, le matériel est inventorié totalement puis vendu le 8 mars 1773. Le tout rapporte la somme de 4179 l. 5 d., mais environ 10000 l. de matériel a été envoyé à l'atelier de la capitale, consistant principalement en 4 balanciers, 9 creusets de fer et 4 couplets en bronze.

Dès la fin de 1772 les bâtiments ont aussi été mis en vente pour être adjugés après 5 criées à Elisabeth Charles, veuve du sieur Godart, imprimeur du roi, pour 15500 l.

Seule la fonction judiciaire subsiste alors jusqu'en 1789 avec Firmin puis Joseph-Firmin Lalau et Joseph-François De Brie comme juges-gardes, Jean Turbert comme greffier, Pierre-François-Laurent puis Laurent Lemarchand comme procureurs.

L'atelier monétaire d'Amiens n'existe plus en 1773, presque deux siècles après sa création par Henri III en 1577. Son rôle dans l'assainissement et le contrôle d'une province, la Picardie, aura été décisif mais ce rôle n'aura pas cessé de diminuer avec l'avancée de la centralisation royale. Atelier frontière sous Henri III, l'atelier était devenu un atelier d'intérieur du royaume sous Louis XIV. Sous Louis XV, son rôle s'était réduit jusqu'à une disparition déjà presque complète vers 1760. Aucune voix ne semble s'être élevée pour réclamer le maintien de cet atelier comme cela fut le cas à Reims ou Toulouse (S. Sombart, La fin de l'hôtel des monnaies de Reims, *BSFN*, 1992, p.375-376).

## Troisième partie : tables du personnel

**NOTA :** La plupart des renseignements fournis dans les listes de personnel ci-dessous proviennent de la série 108 B des archives départementales de la Somme et de la série Z1b (549 à 597) des archives nationales. La présence d'un astérisque indique qu'il s'agit d'un renseignement fournis par M. Jean LAFAURIE.

### I/ Maîtres particuliers, Directeurs-trésoriers après 1696 :

- Philippe VARICE, en 1578. Différent : une tête de lion.
- Antoine BARILLET, commis de Philippe VARICE en 1579 et 1580. Différent : une tête de lion.
- Jean BOISTEL, reçoit un bail le 19 décembre 1580 à compter du premier janvier 1581. Différent : une patte d'aigle.
- Robert et Jean DUMONT, en 1594 et 1595. Différent : une clochette.
- Robert DUMONT, de 1596 à fin avril 1616. Différent : une clochette.
- Guillaume LE BRUN, maître du moulin au cuivre en 1614, 1615 et 1616.
- Pierre LE BRUN, dès le 1er mai 1616 et 1617. Différent : inconnu.
- Jean MARTIN, du 12 septembre 1630 au 1er octobre 1636. Son commis est Jean-Jacques MORODET. Différent : une rose.
- Jean-Jacques MORODET, du 1er octobre 1636 à 1646. Différent : une clochette.
- Antoine MORODET, de 1647 au 6 février 1649 (1649 émis au millésime 1648). Son commis est Jean-Jacques MORODET. Différent : une clochette.
- Louis DE LAPOSTOLLE, de 1650 au dernier février 1652. Son commis est Jean-Jacques MORODET. Différent : une clochette.
- Nicolas CESAR, dès le 1er mars 1652 à 1655. Son commis est Jean GERARD de 1653 à 1655. Différent : une hermine.
- Jacques QUIGNON, en 1659 et jusqu'en 1662. Différent : un dard\*.
- Regnault FRANCOIS, reçu le 2 mai 1679, procureur de De La Live de 1679 à 1681. Différent : une oie et ses petits.
- Jean SIMON, commis de Pierre Rousseau qui lui donne procuration le 18 mai 1685 à Amiens. Aussi directeur de la monnaie de Rouen. En place jusqu'en 1686. Différent : aucun.
- Louis EULDES, de 1690 à 1696. Commis début 1697 par Adrien Dutertre, chargé de la vente des offices de directeurs-trésoriers. Différent : un cœur.

- Louis GUERIN, sieur de la Combe, commis du 30 mars 1697 au 24 mars 1699 (devient contregarde ensuite). Différent : aucun.
- François FODERE, lettres de provision du 5 février 1699, premier reçu dans la charge de directeur-trésorier le 24 mars 1699 et jusqu'au 24 décembre 1701. Différent : inconnu.
- Martin JULLIOT, commis le 24 décembre 1701 et le 21 juin 1704 à nouveau. Différent : (parfois un trèfle\*.
- Jean-Baptiste BARET, lettres du 7 mai 1705, commis le 22 juin 1705 et jusqu'au 23 décembre 1705. Différent : aucun.
- Martin JULLIOT, commis le 23 décembre 1705, lettres de provision du 11 juillet 1706, reçu le 23 août 1706. Commet à sa place son fils le 30 août 1717. Décédé le 20 avril 1720. Différent : un trèfle.
- Nicolas JULLIOT, commis le 1er septembre 1717, différent : un épi de blé. Commis après le décès de son père puis reçu en 1720. En place jusqu'au 5 juillet 1727 (démission). Différent : un épi de blé.
- François-Robert LEPICIE, reçu le 10 septembre 1727 jusqu'à son décès le 22 mars 1739. Différent : une fleur, et sur le billon : une fleur et un lis.
- Nicolas-Jacques PIRLOT, lettres de provision du 9 juin 1739, reçu par la Cour des Monnaies le 12 juin 1739. Différent : une fleur, et sur le billon : une fleur et un losange.
- Charles-Nicolas DE LA HAIE, Lettres de provision du 13 février 1765 et reçu par la Cour des Monnaies le 2 mars 1765 puis installé le 22 mars 1765 à Amiens. Différent : une haie.
- J.F.J. SEVAULT, ne sera jamais reçu. Il achète sa charge à DE LA HAIE le 20 février 1771 pour 40000 œ.

## II/ Tailleurs :

- Pierre I DARLY, nommé le 9 janvier 1578 par l'échevinage d'Amiens. Lettres de provision du 24 février 1578 et reçu le 27 février 1579 par la Cour des Monnaies. Différent : deux points dans le champ.
- Nicolas DARLY, commis le 29 septembre 1597 par les échevins, et le 24 juillet 1598 par la Cour des Monnaies, reçu le 2 décembre 1598 et jusqu'en 1617. Différent : point sous une lettre de la légende.
- Pierre II DARLY, commis le 10 février 1631 par les échevins et le 21 février 1631 par la Cour des Monnaies. Différent : point dans un C de la légende.
- Jean VERDELOCHE, reçu le 20 septembre 1652 par la Cour des Monnaies et installé le 12 novembre 1652. Décédé en 1658. Différent : un globe crucigère.
- Jacques VERDELOCHE, fils aîné du précédent, commis pour un an par la Cour des Monnaies le 20 décembre 1658, reçu à Amiens le 16 janvier 1659. Différent : inconnu.
- Claude HARDY, commis dès le 26 mai 1679 et jusqu'au début de 1690. Différent : une rose en 1679, 1680, un trèfle plus éventuellement un point sous une lettre de la légende en 1685, 1686.
- Michel MOLART, installé à Amiens le 18 mars 1690. Différent (parfois absent) : une rose au-dessus du buste et deux roses autour de la date.
- Jean DUBOIS, lettres de provision du 24 mai 1698, reçu le 11 septembre 1698 par la Cour des Monnaies et installé le 17 décembre 1698. Différent : une étoile à cinq branches.
- Thomas BERNARD, commis le 5 mars 1704. Différent : une sorte de bucrane (?).
- Pierre-Gabriel LEMOYNE, acquiert l'office de la veuve de Jean DUBOIS, demande à être commis le 16 juin 1704. En place jusqu'en 1706 (?). Différent : un bouton de fleur\*.
- Thomas BERNARD, de 1706 (?) à sa démission le 7 juillet 1713. A nouveau commis en remplacement de Spens en 1720. Différent : une sorte de bucrane (?).
- Charles SPENS, lettres de provision du 6 août 1713 et reçu par la Cour des Monnaies le 18 août 1713, installé à Amiens le 30 août 1713. Décédé le 30 novembre 1749 à Amiens. Différent : un cœur.
- Firmin de RIBEAUCOURT, commis à Amiens le 2 décembre 1749 et jusqu'au 30 décembre 1749. Différent : cœur.
- Estienne Henry LAMBERT, commis le 3 décembre 1749 par la Cour des Monnaies et installé à Amiens le 30 décembre 1749. Jusqu'au 11 mai 1750. Aussi serrurier de la Monnaie, décédé le 23 avril 1757. Différent : inconnu.
- Firmin de RIBEAUCOURT, reçu le 10 avril 1750 à la Cour des Monnaies, installé le 11 mai 1751 à Amiens. Aussi monnayeur, reçu le 23 août 1763, grâce à des lettres de relief données le 17 août 1763 par le roi. Différent : un cœur.
- François Nicolas CARON, Lettres de provision du 8 mai 1765 et reçu à Amiens le 22 juillet 1765. Différent : un K dans un rond.

### **III/ Premiers Juges-Gardes**

- Antoine DIPPRE, nommé le 28 novembre 1577 par l'échevinage d'Amiens. Lettres de provision du 24 février 1578 et reçu par la Cour des Monnaies le 27 février 1579. Jusqu'au 25 avril 1597 (fuite de la ville prise par les Espagnols).
- Jean CARPENTIER, commis en 1597.
- Antoine DIPPRE, de son retour début 1598 à 1620.
- Henri CORNET, commis par les échevins le 28 février 1631 en attendant de recevoir ses lettres de provision (qu'il n'obtiendra pas).
- François CORNET, lettres du 22 novembre 1649 et reçu le 18 novembre 1650 jusqu'au premier semestre 1660.
- François HENART, sieur du Tronquoy, commis par la Cour des Monnaies le 12 mai 1679, reçu à Amiens le 19 mai 1679.
- François MOREL, sieur de Quennezy, lettres de provision du 22 décembre 1701 et reçu le 10 janvier 1702.
- Antoine HENNON, lettres de provision du 16 novembre 1710 et reçu le 18 novembre 1710.
- François-Nicolas BOULLANGER, sieur du Ruicry, reçu par la Cour des Monnaies le 3 septembre 1729.
- François THULLIER, lettres de provision du 6 mai 1743, reçu le 13 mai 1743 par la Cour des Monnaies jusqu'à sa démission le 28 avril 1766 envers Lalau.
- Firmin LALAU, Lettres de provision du 2 juillet 1766 et reçu par la Cour des Monnaies le 19 juillet 1766. Décédé le 2 avril 1782.
- Joseph-Firmin LALAU, fils du précédent. Lettres de provision du 19 mai 1784 et reçu par la Cour des Monnaies le 30 juin 1784.

### **IV/ Seconds Juges-Gardes**

- Gaspard FOUAICHE, nommé le 28 novembre 1577 par l'échevinage d'Amiens. Lettres de provision du 28 septembre 1578 et reçu le 27 février 1579 par la Cour des Monnaies. Décédé le 30 juin 1595.
- Philippe LE BUTEUX, du 16 novembre 1595 à 1604.
- Pierre SAGNIER, commis en 1597.
- Godefroi LE BUTEUX, du 15 décembre 1616 à 1617.
- François LE BUTEUX, nommé par les échevins le 16 novembre 1617, lettres de provision du 14 mars 1622 et reçu par la Cour des Monnaies le 16 avril 1622.
- Louis DE VILLERS, sieur de Rousseville, de 1649 au premier semestre de 1660.
- Claude GUEUDON, commis par la Cour des Monnaies le 12 mai 1679 et installé à Amiens le 19 mai 1679. Commis en 1686 par De Lochefontaine, président de la Cour des Monnaies de passage à Lille. Reçoit ses lettres de provision le 28 janvier 1690 et reçu à Amiens le 4 février 1690.
- Jean-Nicolas BOULLANGER, sieur du Hamel, lettres de provision du 9 février 1695 et reçu le 19 février 1696.
- Joseph-François DE BRIE, lettres de provision du 7 juillet 1742 et reçu par la Cour des Monnaies le 13 juillet 1742. En place jusqu'en 1787 (il est alors âgé de 85 ans).

### **V/ Contregardes, puis Contrôleurs-Contregardes dès 1696.**

- Jean DE LA VALLEE, nommé le 28 novembre 1577 par l'échevinage d'Amiens. Lettres de provision du 24 février 1578 et reçu par la Cour des Monnaies le 27 février 1579.
- Nicolas DE HALLOY, avant 1625 à 1648 au moins.
- Nicolas HENART, sieur de Bresvilles, de 1650 au premier semestre 1660.
- Antoine CAUCHIE, commis par la Cour des Monnaies le 12 mai 1679, reçu à Amiens le 19 mai 1679.
- Antoine MAISNE, reçu le 29 janvier 1686.
- Eloi LEFEVRE, commis par la Cour des Monnaies le 19 janvier 1690 et installé à Amiens le 31 janvier 1690.
- Michel SIMON "le jeune", commis le 30 mars 1693, lettres de provision du 9 octobre 1693 et installé le 15 octobre 1693.
- Pierre MARCEAU, commis le 5 septembre 1696.
- Jean-Louis RICARD, commis le 4 janvier 1697.

- Louis GUERIN, sieur de la Combe, lettres de provision du 20 mars 1699, reçu le 26 mars 1699 (auparavant commis à la direction).
- Etienne-Denis DE LA FONTAINE, commis le 29 décembre 1701. Reçoit ses lettres de provision le 3 mai 1711.
- Favon BOULLANGER, du 7 janvier 1722 à son décès, début 1728.
- Claude LE CARON, gendre du précédent, reçu à Amiens le 18 février 1729. Jusqu'à son décès en avril 1731.
- Pierre Claude HAUDICQUET, commis le 20 juin 1731, lettres de provision du 23 octobre 1731 et reçu le 20 décembre 1731.
- Nicolas HAUDICQUET de Domouville, Lettres de provision du 20 avril 1763, reçu le 27 avril 1763 par la Cour des Monnaies et le 5 mai 1763 à Amiens.

## **VI/ Essayeurs**

- Hector DE FONTAINE, nommé le 28 novembre 1577 par l'échevinage d'Amiens. Lettres de provision du 24 février 1578 et reçu le 27 février 1579 par la Cour des Monnaies. Décédé le 15 décembre 1580.
- Baptiste DE FONTAINE, commis le 22 décembre 1580 après la mort de son père. Lettres de provision du 8 janvier 1581 et reçu par la Cour des Monnaies le 16 janvier 1581 (devient maître de la Monnaie de Troyes le premier juin 1586).
- Antoine LABOSSE, de 1589 à 1598.
- Jean-Baptiste DE FONTAINE, en 1604.
- Baptiste de FONTAINE, nommé par les échevins le 9 novembre 1623.
- Jean DUMONT, commis par les échevins le 29 mars 1631 en attendant ses lettres de provision.
- Nicolas LESTOCQ, petit-fils de Jean Dumont, commis le 21 août 1646, 15 décembre 1648 et en juillet 1649. Lettres de provision du 3 mai 1650, reçu le 27 septembre 1650 et jusqu'au premier semestre 1660.
- Charles DESJARDINS, reçu le 10 juillet 1679.
- François DESJARDINS, en 1699.
- Louis LOIR, auparavant essayeur à Riom, commis dès le 20 octobre 1707, lettres de provision du 8 octobre 1713 et reçu le 4 décembre 1713. Premier pourvu de l'office créé en février 1712. Décédé en septembre 1720.
- Jacques DE PARIS, commis le 22 octobre 1720.
- Vincent DUBOIS, en 1721 et 1723.
- Jacques DE PARIS, commis le 20 septembre 1723, reçoit des lettres de provision le 20 septembre 1723 et reçu le 20 février 1725.
- Vincent-Nicolas DUBOIS, de 1736 au 10 août 1747.
- Jean TURBERT, commis le 8 mars 1740, lettres de provision du 25 novembre 1747 et reçu le 9 décembre 1747, installé le 20 décembre 1747 à Amiens.

## **VII/ Greffiers**

- Pierre LAGRENE, de 1625 à 1642.
- Melchior LAGRENE, de 1650 à son décès le 2 juillet 1690.
- François LAGRENE "le jeune", de 1697 à 1709.
- Louis FLEURDEMONTAGNE, commis en 1709.
- Louis DAVID, lettres de provision du 5 mai 1703, décédé au début de 1732.
- Nicolas CARION, commis le 29 août 1714 à cause des absences de DAVID.
- Augustin BOUTTE, commis en 1719, 1720 et 1728.
- François DANGEST, commis en 1731.
- François LEFEBVRE, lettres du 21 mars 1732, reçu le 16 avril 1732.
- Nicolas-Antoine CARION, reçu le 16 septembre 1739.
- Jacques MALFROID, reçu le 30 septembre 1761. Interdit d'exercer par sentence du bailliage d'Amiens du 31 mai 1770.
- Jean TURBERT, Commis le 4 juillet 1772.
- Pierre Louis DUCLOS, commis en 1785.

## **VIII/ Procureurs**

- Robert DU SACHY, commis en 1636.
- Nicolas LE SIEURRE, commis de 1639 à 1650.
- François HENART, lettres de provision du 30 mai 1650 et reçu le 12 août 1650. Premier pourvu de cet office créé en août 1555 et "auquel depuis n'a encore été pourvu". Commis le 12 mai 1679 par la Cour des Monnaies, en même temps que l'office de juge-garde, en attendant la vente de l'office.
- François LEMOYNE, reçu le 6 juin 1679.
- Louis LOREL, de 1693 à 1696.
- Favon BOULLANGER, sieur d'Hautligny, lettres de provision du 2 janvier 1696, dispense familiale du 31 janvier 1696 (son frère est juge-garde) et reçu le 4 février 1696.
- François HENARD DENIS, sieur de Brillemont, de 1722 à 1742.
- Nicolas ROBLOT de Gramont, lettres de provision et de dispense d'âge du 5 août 1743 et reçu le 28 septembre 1743 jusqu'à son décès en octobre 1750.
- Pierre-François-Laurent LEMARCHAND, lettres de provision du 5 novembre 1750 et reçu le 23 novembre 1750. Décédé le 15 juin 1785.
- François LEMARCHAND, fils du précédent. Lettres de provision du 14 juin 1786, reçu par la Cour des Monnaies le 28 juin 1786 et installé le 12 juillet 1786.

### **IX/ Substituts du procureur**

- Eloy BERNARD, reçu le 5 octobre 1690 et jusqu'en 1691 au moins.
- Gabriel TUBOEUF, lettres de provision du 17 septembre 1704, reçu le 19 octobre 1719 et jusqu'à son décès en 1732.
- Joseph TUBOEUF, lettres du 21 mars 1732, reçu le 16 avril 1732 et jusqu'en 1767 au moins.

### **X/ Premiers huissiers audienciers**

- Nicolas LE SOT, en 1693.
- Nicolas DE LA CAUCHIE, reçu le 24 février 1694.
- Louis BEGUIN, commis le 29 août 1694, lettres de provision du 11 octobre 1696.
- Joseph MOURET, reçu le 5 novembre 1694.
- Louis BEGUIN, de 1720 à 1730.
- Louis BEGUIN, fils du précédent, lettres de provision du 5 mai 1730 et reçu le 25 mai 1730. Jusqu'en 1757 au moins.
- François Victor DINOCOURT, lettres du 16 mars 1785 et reçu le 24 mars 1785.

### **XI/ Huissiers ordinaires**

- François DE LA BYE, avant 1722 et jusqu'à son décès en 1731.
- Jacques BOURDON, lettres de provision du 15 octobre 1731 et reçu le 23 octobre 1731.
- Joseph BOURDON, reçu le 30 octobre 1744.
- Jean-Baptiste-Augustin LELEU, en 1776.
- Antoine-Louis DREULLETTE, reçu en 1777.

### **XII/ Avocats**

- Pierre DE VISME, gendre de Martin Julliot, directeur. Commis le 17 mars 1712, lettres de provision du 29 mai 1712 et reçu le 18 novembre 1712. Premier pourvu de cet office créé en 1708.
- Charles MINE, dispense de grades le 16 avril 1749, reçu le 25 avril 1749 et installé le 30 mai 1749 à Amiens.

### **XIII/ Gardes scel**

- Etienne DODREL, en 1742.
- Pierre Michel DUPUIS, lettres de provision du 26 janvier 1747 et reçu le 31 janvier 1747. Installé le 21 mars 1747 à Amiens jusqu'à sa démission le 28 novembre 1750.
- Charles Florimond LEROUX, lettres de provision du 30 avril 1751 et reçu le 11 mai 1751.

## Quatrième partie : pièces justificatives

### **21 janvier 1645. Cour des Monnaies de Paris. Baux de la Monnaie d'Amiens de 1645 à 1658. (Arch. nat., Z1b 345).**

*La ferme de cette monnaie a esté adjudgée par arrest du (blanc) jour de (blanc) 16 (blanc) a Jean Jacques Morodet au fay fort de (blanc) pour (blanc) an (blanc) les cautions sont (blanc)*

*Le vingt et un janvier 1645 la ferme a esté adjudgée a Clement pour quatre ans et commencant au premier febvrier ensuivant au fayfort de trois mil marcs.*

*Et le quatre febvrier ensuivant lad. monnaie fut adjudgée a Le Masson et en la cour sur le doublement fait par luy qui est de six mil marcs, pour le mesme temps de quatre ans.*

*Ce treize septembre 1649 la ferme de cette monnaie a esté adjudgée a Clement et en la cour présent Jean Jacques Morodet ancien fermier dicelle et pour luy Edme Lapostole au forfait de trois mil marcs d'argent et des deux sols moins vingt vingttroisiesme de deniers pour chacun marc. pour six ans a comencer dans deux mois, et en par la voye du moulin on esté prescrit pour les monnoies de Arras et Poitiers aux charges ordinaires des baux des monnoies et du doublement tiercement et quartement dans les six mois./.*

*Les cautions ont esté portées a Paris ce mesme mois sont Jean Jacques Morodet caution precedent fermier caution et Estienne Belle son beaufrère maître vitrier a Paris demeurant rue de la petite sonnerie parroisse Saint Germain de l'Auxerrois est certificateur election de domicile chez Clement et en la cour.*

*Le seize novembre 1651 la monnaie d'Amiens ayant esté doublée par Du Verger et en la cour, elle lui a esté adjudgée du consentement de Morodet caution de Lapostolle pour le temps qui reste a expirer du bail. Le doublement est le double du prix, avec les charges ordinaires des baux des monnoies et me donner caution.*

*Le vingt sept dud. mois consenti la permission a Du Verger pour led. fermier de louer une maison jusques a 150 l. par an pour y mettre le moulin, apres proces verbal de visite comme il ne peut y estre placé dans la monnaie, est consenti la permission de fabriquer des louis de 3 l. comme a Baione et Troyes. Et depuy y ayant en opposition formée a l'exécution dud. arrest du seize novembre 1651 par Gruelys associé dud. Morodet, par autre arrest du mois de febvrier 1652 led. doublement a esté confirmé a la charge de commencer le bail au premier mars ensuivant.*

*Et le deux mars ensuivant jay consenti la reception de Edme Bridin pour caution et Guillaume de la Grosse pour certificateur demeurants rue Guinguanpoix parroisse saint Meiry et au bout du pont nostre dame election de domicile chez led. Du Verger et leur différent est .*

*Le vingt six octob. 1658 cette monoye fut adjugée a clement procureur au forfait de troy mil marcs pour quatre ans a la charge de faire la premiere delivrance dans un mois que commencera le bail et de donner caution a Paris.*

*Et le treize novembre ensuivant led. Clement a fait sa declaration au proffit de Jacques Guignon bourgeois d'Amyens election de domicile chez Clement.*

*Et le dix sept dud. mois j'ay consenti que le fermier donne ses cautions a Amyens a la charge quil ne pourra faire travailler que l'acte ne soit enregistré au greffier de la cour et quil n'ait apparu aux officiers de lad. monoye.*

*Et depuis que fut le XI decemb. ensuivant je n'ay empesché le nommé Jean du Fehre bourgeois de lad. ville estre reçu pour caution apres avoir veu l'avis des officiers de lad. monoye qui l'ont asseuré solvable, et le nommé Claude de Malleine le petit sr de la Mothe habitans de lad. ville estre reçu par les lieux pour certificateur. Ce qui a esté ordonné par arrest de lad. cour.*

## Les baux de la Monnaie d'Amiens

Le tableau ci-dessous réunit de façon synthétique les informations sur les différentes personnes impliquées dans la ferme de la Monnaie d'Amiens. La source principale en est le document Z1b 345 des archives nationales complétée par différents éléments. Le fermier de la Monnaie n'est pas toujours l'adjudicataire du bail. De plus, le fermier emploie souvent un commis dont certains semblent être les véritables patrons de la Monnaie.

| Années   | Adjudicataire    | Maitre fermier           | commis   | caution                                     | certificateur          | Différent                |
|--|------------------|--------------------------|--|---|------------------------|--------------------------|
| 1615 à avril<br>1616   | Robert<br>Dumont | Robert<br>Dumont         |  |   |                        | Cloche                   |
| 1616<br>1617   |                  | Pierre Le<br>Brun        | Pierre Esberard  | Pierre Esberard                             |                        | Cuivre<br>uniquement     |
| 1630   |                  | Jean Martin              |  |   |                        | Pas de Fabri<br>cations  |
| 1631   |                  | Jean Martin              | Gaspard Vingis   | Gaspard Vingis                              |                        | Rose                     |
| 1632   |                  | Jean Martin              | Gaspard Vingis + J-<br>Jacq. Morodet                   | Gaspard Vingis                              |                        | Rose                     |
| 1633<br>1634<br>1635<br>au 1 <sup>er</sup> oct.1636  |                  | Jean Martin              | Jean- Jacques<br>Morodet                               |   |                        | Rose                     |
| Du 1 <sup>er</sup> oct.<br>1636 à 1637<br>1638<br>1639<br>1640<br>1641<br>1642<br>1643<br>1644 |                  | Jean- Jacques<br>Morodet |  | Pierre Detoli                               | François<br>Mornay     | Cloche                   |
| 1645<br>1646   | Le Masson        | Jean- Jacques<br>Morodet |  |   |                        | Cloche                   |
| 1647<br>1648<br>au 06 fév.<br>1649   |                  | Antoine<br>Morodet       | Jean -Jacques<br>Morodet                               |   |                        | Cloche                   |
| 1650   | Clement          | Louis de<br>Lapostolle   | Jean- Jacques<br>Morodet                               | Jean- Jacques<br>Morodet                    | Etienne Belle          | Clochette                |
| 1651 au<br>d <sup>r</sup> fév. 1652  | Du Verger        | Louis de<br>Lapostolle   | Jean- Jacques<br>Morodet+ Jean<br>David et Pierre Rode | Jean- Jacques<br>Morodet+ Tristan<br>Brueys |                        | Clochette                |
| Dès 1 <sup>er</sup> mars<br>1652   | Du Verger        | Nicolas<br>Cézard        |  | Edme Bridin                                 | Guill. de la<br>Grosse | Hermine                  |
| 1653   | Du Verger        | Nicolas<br>Cézard        | Jean Gérard  |   |                        | Cloche? et/ou<br>Hermine |
| 1655   | Du Verger        | Nicolas<br>Cézard        | Jean Gérard  |   |                        | Hermine                  |
| 1659   | Clément          | Jacques<br>Quignon       |  | Jean du Fresne                              | Claude de<br>Malleine  | Dard                     |
| 1660<br>1661<br>1662   | Clément          | Jacques<br>Quignon       |  |   |                        | Dard                     |

**25 novembre 1577. Échevinage d'Amiens. Établissement de la Monnaie dans la maison du Chastelet. (Arch. mun., BB 43 fol. 48).**

*En parlant audit eschevinage de la maison du chastelet que messieurs ont trouvé la plus commode par advis de Jacques Baillon affineur pour y établir une monnoye suivant les lettres patentes du roy envoyées a messieurs par nosseigneurs de la court des monnoyes A esté ordonné que lad. maison du chastelet sera retenue pour lad. monnoye Et dautant que les lettres patentes ne la veulle louer ne vendue. Et qu'il ne serais ren(..?) sans la prendre par achat. A esté advisé que en partie sera estimé par gens a ce cognoissant dont ils commendrois avec messieurs. De la part de messieurs ont esté nommez Robert Delattre sayeur Nicolas de Bailly bourgeois et les maîtres maçons et charpentiers de la ville qui ont fait advertir de tout messieurs des monnoies et Mons. le général de Picardie. Ordonne que l'on mandera a l'hostel de ville tous les sergens du guet de nuict pour y assister aucuns de messieurs par les marchés pour prévenir les tumultes et troubles qui pouloient advenir a raison des monnoies et autrement*

**28 novembre 1577. Échevinage d'Amiens. Acte de nomination du personnel de la Monnaie. (Arch. mun., BB 43 fol. 151)**

*Comme il ait pleu au roy par ses lettres patentes données à Poitiers le XXVIIIe jour de septembre an présent mil Vc LXXVII, dont la copy est cy atachée sous le contrescel de lad. ville établir une monnoye en ceste ville, et nous ordonner de nommer à sa majesté personnes suffisantes et de probité requise pour, suivant ses ordonnances exercer les offices extraordinaires qui seront établies en ladite monnoie, Scavoir deux de gardes, ung essayeur, ung tailleur et ung de contregarde, et lesquels sa majesté pourveura gratuitement a notre nomination en la forme accoutumée pour en jouir aux gaiges et privilèges ordonnés aux semblables officiers des monnoies de ce royaume, et soit avisé que devons en tout et partout accomplir la volonté du roy  
Avons nommé Sire Gaspard Fouaché, escuyer, licencié es loix, sr de Boullant, ancyen maieur de ceste ville et Anthoine Dippre, aussy escuyer, comme gardes, Hector de Fontaines, orfèvre, comme essayeur, Jean de la Vallée, commis au greffier de lad. ville, comme contregarde (...)  
Ayans sursy a nommer quant a ung tailleur dautans que nous n'en cognoissans en ceste ville et les orfèvres d'icelle nous ont certifié qu'il n'y en a aucun capable et suffisant de pareille charge.*

**10 décembre 1577. Échevinage d'Amiens. Visite de deux envoyés de la Cour des Monnaies pour l'installation de la Monnaie. (Arch. mun., BB 43 fol. 155).**

*Le Mardy dixième jour de décembre an mil Vc LXVII du matin en la chambre du conseil de l'hostel commun de la ville d'Amiens Ou estoient assemblez sire Jehan Dippre escuier sr de flem maieur de ladite ville d'Amiens. Sire Anthoine Dardre sire Nicolas Auxcousteaulx sire François Bigant sire Jaspard Fouache Mre Nicolas de Nibat antien maieur et de présent eschevin et Me Claude Marcel prevost Charles de Ronnesdial Anthoine le Mestre Jehan Lhubry Jehan Tamart Hector Paillet Thomas Joran Guilbert Delattre Jehan de Vauchelles Martin de Bering Jehan Boistel tous eschevins de ladite ville. Mr Jehan Rohault advocat Mr Nicolas Scele conseiller Mr Anthoine Bar pour notaire fiscal et Nicolas Delessan greffier dicelle ville  
Se sont présentez messieurs Maitres Claude de Rueil president et Claude de Riberolles conseiller et général en la chambre des monnoies a Paris assistez de Me François Auxcousteaulx procureur du roy au bailliage d'Amyens. Lesquels ont dict et proposez par la bouche dud sieur president que le roy les avoit envoyez en ce pais de Picardie pour l'execution et entretenement des esdictz et ordonnance par luy naguère fetes pour le reglement des monnoyes et établissement d'une monnoye en icelle ville.  
En premier lieu ont présenté le pouvoir que sa maiesté leur a particulièrement donne pour ce regard daité du XXIIIe Jour de novembre dernier signe Brulart et scelle du grand seau duquel sur leur requeste a este fete lecture par ledit Delessan greffier et par procuracion de Delessan a Paris  
Ce fait ledit sieur president a dict pour remonstrer q(ue) le roy voiant que ses subiects en dernier lieux de ce royaume demonstre tel pris qu'ils voullioient aux especes d'or et d'argent tant de ce royaume que*

*estrangers, et que contre ses édicts et ordonnances precedentes elles haulsoient de pris de IIII sols. En sorte que l'escu qui n'estoit permis par telles autorisation durant ceste année que a LXVI s vallent de dans ses provinces VI. VII. et VIII l. (...) dont en bruit fust advenu la ruine du commerce du royaume s'il n'y eust esté pourveu en diligence. Avons audite meme deliberation de conseil sur ce arresté ung edict au mois de septembre dernier, publié en la cour de parlement toutes les chambres assemblées le XVIIIe novembre en (...) de ses subiects qui ne tarderont a en gouster le fruit et a l'absence en tous lieux estroictement suivant l'intention de sa maiesté. Lequel il a dict pour consister en tro quatre points pour le regard d'icelle ville*

*Le premier pour compter du premier jour de janvier de censer en escus et non a la livre laquelle estoit incertaine et variable comme le contiens eng tres long le texte de l'edict*

*Le second concernoit le pris de l'escu a LXVI s. inscrit audit premier janvier et de ce jour en avont a LX s. pareillement.*

*Le troisieme faisoit mestre en descry des pieces de monnoyes estrangères. Disant que en pais estrangers on y forgent lesdites especes elles ne vallent poinct plus que le prix que le roy y avoit mis au descry et que quand on les haulsoit de france les estrangers billonnerent les pieces de ce royaume et le prix dans ce royaume a rendu une perte et dommage inestimables*

*Et le quatrieme estoit l'establissement d'une monnoye en ceste ville ainsy que l'on trouvoit qu'il avoit este fait les années mil IIc IX et de mil Vc IIIc LXX. Comme ville capitale du pais et dont les habitans reconnoissent recevoir une grande commodité (...). Sa maiesté a cy devant envoyez les lettres patentes a messires eschevins et monsieur le maieur ledit matin a (...) Ayans nomme suivant lesdites deux gardes des monnoyes ung essayeur et ung contregarde. Aussy en attendant qu'il se soient fait pourveurent par lettres ils feront par serment prester le serment et de ce (...) desdites charges, restoit nomme ung maitre des monnoies quatre ouvriers et deux monnoiers et un bourgeois du corps de la ville pour recevoir de la recepte générale les deniers qu'il ont fait venir par ordonnance d'icelle pour changer dedans deux mois dusdit de la publication de l'ordonnance du XXVIII septembre dernier les carolus simples doubles et tripples et quadruples mis au billon par ledit esdict et ordonnance afin de faire le change dudit bas billon, et desuite de vite porter lesdits carolus a la monnoye par prix et compte suivant ledit edict, disans que pour ce que messieurs n'ont peu trouver ung tailleur ou graveur en ceste ville pour ladite monnoye qu'ils en feront venir ung de Paris. Et que pour le change du hault billon ils en ont donner sa charge a Wallerand du Mont orfevre. Lequel a en d'autres fois semblables missions de la cour des monnoyes. Aussi plus ont fait entendre que la volonté du roy est de faire garder estroictement et vraisemblablement ses edicts des monnoies et n'y touche aucunement pour quelques remonstrances que un sire puisse faire ayons ledit edict este fait fort solennellement ainsi messieurs ont peu entendre parler particulièrement.*

*Oiz par messieurs lequel propose ils leur ont fait respondre par la bouche dudit Sieur maieur. Qu'ils sont très humbles tres obeissant et tres fideles subiects (...) de sa maiesté et quil (...) ils prendront présence de garder et faire garder lesdts edicts et ordonnances des monnoies comme (...) ayans entendu qu'il estoit publié a Paris.*

*Quand est de commettre un maistre des monnoies en ceste ville ils n'en congnoissent aucuns plus propre pour ce faire que ledit Wallerand Du mont lequel pour ce faire ils ont nomme et eleu. Et estant envoyez quérir finalement après plusieurs remonstrances il a accepte ceste charge par forme de commission pour ung an seulement.*

*Et pour recevoir les deniers estant a la recepte generale et les employer au change et paiement des carolus et autres bas billon dont ledits edicts dudit XXVIII septembre fait mettre Messieurs y ont commis et deppute Jehan Boistel bourgeois et eschevin de ladite ville présent. A la charge de tenir registre de tout ce quil baillera et percevra. Que celui de VIII s il portera a la monnoye les carolus et autres bas billon qu'il aura réuni par poix et metier. Et quil en comptera un et a quy il apartiendra Laquelle charge il accepte et promet en faire son debvoir en personne debict lui sera compté suivant les présentes de lesdict*

*Et au regard des monnoies et service Messieurs ont permis d'estre informé et de nommer de capable et suffisamment le plus tost quil feront repondre.*